



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, mardi le 6 avril 2021 à 19h 30.

**Présences :** M. Mario Desbiens, maire  
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1  
M. Bernard Girard, conseiller # 2  
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3  
M. Jacques Vachon, conseiller # 4  
M. Jonathan Boily, conseiller # 5  
Poste vacant, conseiller # 6

**Absences :**

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

### 1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

### 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant en y ajoutant en divers les points suivants : a) Soutien – Industrie TLT b) Motion de félicitation

### **RÉSOLUTION CM2021-67**

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
  - a) *Séance ordinaire du 8 mars 2021*
4. Correspondances :
  - a) *Une pétition des résidents du Chemin des patriotes*
  - b) *Une lettre d'industrie TLT*
  - c) *Une lettre de Accès loisirs Québec*
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de mars 2021
7. Autorisation de dépôt de projet PAVL – Volet redressement
8. Autorisation de dépôt de projet PAVL – Volet Accélération
9. Avis de motion et présentation du projet de règlement 369-21 concernant un emprunt de 769 348 \$
10. Avis de motion et présentation du projet de règlement 370-21 concernant un emprunt de 1 181 635 \$
11. Avis de motion et présentation du projet de règlement 371-21 concernant un emprunt de 1 362 685 \$
12. Avis de motion et présentation du projet de règlement 372-21 concernant un emprunt de 3 189 786 \$
13. Acceptation d'une soumission – Façade hôtel de ville
14. Autorisation de paiement – travaux centre communautaire



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

15. Autorisation de paiement – lumières patinoires
16. Autorisation pour déposer une demande au Fonds Région et Ruralité Volet 4
17. Demande au ministère des Transports – pont rang 6 Est
18. Autorisation de paiement – programme de supplément au loyer auberge du bon temps
19. État de situation – Office municipal d'habitation d'Alma
20. Acceptation d'une soumission – Belle Pelouse
21. Acceptation d'une soumission – Enseignes entrées de la municipalité
22. Demande d'aide financière – Fabrique de Sainte-Monique
23. Consultation SARP – 101 Avenue Gauthier
24. Motion de sympathie – Frank Poisson
25. Divers :
  - a) Soutien – Industrie TLT
  - b) Motion de félicitation – Mme Marianne Gauthier et M. Laval Mercier
26. Période des questions
27. Levée de l'assemblée

### 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL:

- a) Séance ordinaire du 8 mars 2021

#### **RÉSOLUTION CM2021-68**

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mars 2021.

### 4- CORRESPONDANCE

- a) Une lettre accompagnée d'une pétition signée par des résidents du Chemin des Patriotes concernant une plainte contre les exploitants du gîte L'Escale du Migrateur. Le conseil prend acte de la pétition et traitera cette dernière en fonction de la réglementation en vigueur dans la municipalité.
- b) Une lettre d'Industrie TLT adressée au ministre responsable des forêts quant à l'inquiétude vécue par les gestionnaires de l'entreprise liés à l'approvisionnement en matière première et à la survie de l'entreprise dans les prochaines années.
- c) Une lettre d'Accès-Loisirs Québec visant à nous informer de l'existence de leur organisme, leur mission et sollicitant un éventuel intérêt de la municipalité à participer à leur offre de services.

### 5 -RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

### 6 -APPROBATIONS DES COMPTES

#### **RÉSOLUTION CM2021-69**

Il est proposé par M. Jonathan Boily appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de mars 2021, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

Comptes à payer	40 107.07 \$
Comptes déjà payés	56 337.65 \$
TOTAL	96 444.72 \$

### Certificat de disponibilité de crédits

*Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.*

*Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier*

### 7- AUTORISATION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET REDRESSEMENT - RÉFECTION CHEMIN DES EAUX MORTES

#### RÉSOLUTION CM2021-70

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Monique a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Monique s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Monique choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ✓ l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

**ATTENDU QUE** le chargé de projet de la municipalité, M. Mathieu Lapointe, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Suzanne Larouche, appuyée par Jacques Vachon, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Monique autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

### 8- AUTORISATION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET ACCÉLÉRATION – RÉFECTION RANG 6 EST ET RANG 7

#### RÉSOLUTION CM2021-71

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Monique a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Monique s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Monique choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ✓ l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

**ATTENDU QUE** le chargé de projet de la municipalité, M. Mathieu Lapointe, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Jacques Vachon, appuyée par Jonathan Boily, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Monique autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

### 9- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 369-21 CONCERNANT UN EMPRUNT DE 1 692 855 \$

M. Jacques Vachon, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption le règlement 369-21 décrétant un emprunt de 769 348 \$ concernant des travaux de réfection de chemin dans le Rang 6 Ouest. Le financement du présent règlement est conditionnel à l'obtention d'une subvention du ministère des Transports du Québec.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

### 10- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 370-21 CONCERNANT UN EMPRUNT DE 1 181 635 \$

Mme Suzanne Larouche, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption le règlement 370-21 décrétant un emprunt de 1 181 635 \$ concernant des travaux de réfection de chemin dans le Chemin des Eaux-Mortes. Le financement du présent règlement est conditionnel à l'obtention d'une subvention du ministère des Transports du Québec.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

### **11- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 371-21 CONCERNANT UN EMPRUNT DE 1 362 685 \$**

M. Jonathan Boily, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption le règlement 371-21 décrétant un emprunt de 1 362 685 \$ concernant des travaux de réfection de chemin dans le Rang 6 Est et le Rang 6 Ouest. Le financement du présent règlement est conditionnel à l'obtention d'une subvention du ministère des Transports du Québec.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

### **12- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 372-21 CONCERNANT UN EMPRUNT DE 3 189 786 \$**

M. Pascal Gauthier, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption le règlement 372-21 décrétant un emprunt de 3 189 786 \$ concernant des travaux de réfection de chemin dans le rang 6 Est et le Rang 7. Le financement du présent règlement est conditionnel à l'obtention d'une subvention du ministère des Transports du Québec.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

### **13- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – FAÇADE DE L'HÔTEL DE VILLE**

#### **RÉSOLUTION CM2021-72**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire améliorer pour la population l'accès à l'Hôtel de ville et procéder à un réaménagement de la façade;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a obtenu une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réfection de la façade l'Hôtel de ville ;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 \$ de gré à gré;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise « Terrassement Belleau » pour les travaux de réfection de la façade de l'hôtel de ville pour un montant de 89 818.47 taxes incluses.

### **14- AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX CENTRE COMMUNAUTAIRE**

#### **RÉSOLUTION CM2021-73**

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, un paiement de 78 010.54 \$ à l'entreprise « Fortan Construction » pour les travaux de corrections au centre communautaire conformément à la soumission adjuger par résolution du conseil le 11 novembre 2020.

### **15- AUTORISATION DE PAIEMENT – LUMIÈRES PATINOIRES**

#### **RÉSOLUTION CM2021-74**

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, un paiement de



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

14 246,97 \$ à l'entreprise « Boily électrique » pour les travaux d'installation de lumières décoratives à la patinoire le tout conformément à la soumission acceptée par résolution du conseil à la séance ordinaire du 3 février 2021.

### 16- AUTORISATION DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU FONDS RÉGION ET RURALITÉ VOLET 4

#### RÉSOLUTION CM2021-75

**CONSIDÉRANT QUE** le projet « modernisation de son image corporative » respecte les orientations du Fonds région ruralité volet 4 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte les orientations de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité considère que le projet aura un impact direct sur le positionnement stratégique et le développement socio-économique de la municipalité,

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le directeur général à déposer une demande d'aide financière au Fonds région et ruralité volet 4 de la MRC de Lac-Saint-Jean Est pour le projet de modernisation de l'image corporative de la municipalité.

Il est également résolu d'autoriser M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer tous les documents relatifs à cette demande.

### 17- DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PONT RANG 6 EST

#### RÉSOLUTION CM2021-76

**CONSIDÉRANT** l'état de dégradation avancer du pont du Rang 6 Est et des enjeux de sécurité associés à cet état;

**CONSIDÉRANT QUE** la structure du pont et son entretien sont sous la responsabilité du Ministère du Transport du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Monique planifie réaliser des travaux de réfection et de pavage sur le Rang 6 Est cette année et dans les années à venir;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports du Québec planifie réaliser des travaux sur le Pont du Rang 6 Est;

**CONSIDÉRANT QU'il** sera important de coordonner les travaux de pavage de la municipalité avec ceux de réfection du pont du Rang 6 Est du ministère;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil de demander, séance tenante, au Ministère des Transports de réaliser les travaux sur le pont du rang 6 Est le plus rapidement possible compte tenu de son état et des travaux de réfection et de pavage qui seront réalisés par la municipalité.

### 18- AUTORISATION DE PAIEMENT – PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DE L'AUBERGE DU BON TEMPS

#### RÉSOLUTION CM2021-77

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autorisé, séance tenante, le paiement au montant de 2 462 \$ à l'OMH d'Alma représentant la part à payer par la municipalité



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

du programme de subvention de supplément au loyer de l'Auberge du Bon Temps pour les années 2018 et 2019.

### 19- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – ENTRETIEN DES FLEURS

#### RÉSOLUTION CM2021-78

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise « Belle Pelouse » pour l'entretien des plates-bandes de la municipalité pour la saison 2021 au montant de 10 000 \$ plus les taxes applicables.

### 20- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – ENSEIGNE ENTRÉES DE MUNICIPALITÉS

#### RÉSOLUTION CM2021-79

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire moderniser et actualiser son image corporative de marque;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut changer les enseignes situées dans les deux entrées de la municipalité;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise « Jagraph signature » pour la réalisation et l'installation de deux enseignes d'entrées de municipalité pour un montant de 15 938 \$ plus les taxes applicables.

### 21- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FABRIQUE DE SAINTE-MONIQUE

#### RÉSOLUTION CM2021-80

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'aide pour l'entretien des pelouses et du stationnement a été déposée par la Fabrique de Sainte-Monique à la Municipalité,

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la demande d'aide de la Fabrique de Sainte-Monique pour l'entretien de la pelouse et du stationnement de l'église pour la saison estivale 2021.

### 22- CONSULTATION SARP – 101 AVENUE GAUTHIER

#### RÉSOLUTION CM2021-81

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de consultation auprès du Service d'aide en rénovation patrimonial (SARP) par le propriétaire du 101 Avenue Gauthier a été déposée auprès de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment est admissible à une consultation en contrepartie du paiement par la municipalité;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement pour la consultation du SARP au montant de 600 \$ pour le bâtiment situé au 101 Avenue Gauthier.

### 23- MOTION DE SYMPATHIE – FRANK POISSON

M. Mario Desbiens, maire, propose que soit adressée une motion de sympathie à tous les membres de la famille de M. Frank Poisson et spécialement à son épouse, Mme Maryse Brisson. Monsieur Frank Poisson a œuvré dans le domaine du bénévolat pendant plusieurs années et s'est donné entièrement à sa municipalité. Il était un homme de cœur que tous ceux qui l'ont côtoyé ont pu apprécier. Tous les



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

membres du conseil municipal ont été touchés par l'annonce de son décès et prenant part à votre douleur, nous vous présentons nos plus sincères condoléances en ce moment de tristesse qui vous affligent.

### 24- DIVERS :

a) *SOUTIEN INDUSTRIE TLT*

#### **RÉSOLUTION CM2021-82**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une correspondance dans laquelle l'entreprise Industrie TLT nous fait part de son inquiétude face à son avenir en raison des difficultés d'approvisionnement en qualité et quantité de bois de sciage et sciable ;

**CONSIDÉRANT QUE** le renouvellement des garanties d'approvisionnement sera réalisé en 2023 et nécessitera une profonde réflexion de toutes les parties impliquées ;

**CONSIDÉRANT QU'un** exercice de consultation est nécessaire pour analyser les enjeux liés à cette problématique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Industrie TLT est un acteur socioéconomique de premier plan dans la municipalité de Sainte-Monique et que l'entreprise est créatrice de plusieurs emplois de qualité ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'appuyer l'entreprise Industrie TLT dans ses démarches avec le gouvernement et ses partenaires afin de trouver une solution durable au problème d'approvisionnement et ainsi assurer le maintien des emplois dans la municipalité.

b) *MOTION DE FÉLICITATION*

Mme Suzanne Larouche propose que soit adressée une motion de félicitation à Mme Marianne Gauthier pour sa nomination à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'à M. Laval Mercier pour sa nomination à titre de vice-président du comité consultatif d'urbanisme.

### 25- PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos en raison de la pandémie de COVID-19, il n'y a pas de questions.

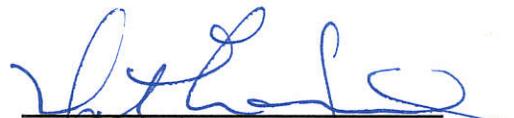
### 26- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### **RÉSOLUTION CM2021-83**

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h 26

  
Mario Desbiens  
Maire

  
Mathieu Lapointe  
Directeur général et secrétaire  
trésorier